

3^{ème} RENCONTRE D'ACTUALITÉ

ÉPARGNE SALARIALE & RETRAITE ENTREPRISE

Loi Pacte, crise issue de la pandémie du Covid-19... comment conjuguer mise en place des nouveaux dispositifs et gestion d'un contexte inattendu ?



CONFÉRENCE DIGITALE | MERCREDI 25 NOVEMBRE 2020 de 16h30 à 18h00

● *En partenariat avec :*

BlackRock

 **NATIXIS**
INTERÉPARGNE
BEYOND BANKING

 **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE**
Assurances

● *Avec le soutien de :*


association française
de la gestion financière

aFTE |
Association Française des
Trésoriers d'Entreprise



Madame, Monsieur,

Tous les acteurs de l'épargne salariale et retraite en France avaient bon espoir que 2020 voie la collecte progresser plus fortement dans un marché en pleine réinvention : quel est donc le **bilan de cette année marquée par la mise en œuvre de la Loi Pacte, mais également le contexte inattendu de pandémie de Covid-19** ?

La **loi Pacte**, avec le nouveau **Plan d'épargne retraite (PER)**, devait rapidement faire bouger les lignes, l'ambition portée par le gouvernement étant de drainer 100 milliards d'euros d'encours supplémentaires à l'horizon 2022 sur les produits dédiés à la retraite.

Une dynamique s'est effectivement mise en place et a provoqué une émulation autour **des projets et desancements de produits** et services : à quelles **évolutions du marché et de l'offre** a-t-on assisté depuis un an ? **Comment se réorganisent les rôles des acteurs - assureurs/bancassureurs, sociétés de gestion, agrégateurs, robo advisors...** - sur les marchés de l'épargne retraite ?

De l'autre côté, quel est l'accueil de la part des entreprises et des épargnants ? Comment les **PME, ETI et les grands groupes ont-ils déjà avancé dans la mise en place de dispositifs d'épargne salariale et retraite conformes à Pacte** ? Comment pallier le retard voire les **coups d'arrêts dus à la crise sanitaire** ? Quels sont les impacts sur la campagne de versement 2021 ?

Comment les entreprises sont-elles accompagnées aujourd'hui sur les enjeux clés que sont la protection de l'épargnant, l'éducation financière et le devoir de conseil ? Qu'apporte la généralisation de la gestion pilotée avec la loi Pacte ?

Pour répondre à ces questions et analyser la nouvelle donne, notre **3^e conférence Epargne Salariale & Retraite Entreprise** vous propose un rendez-vous digital unique avec tous les acteurs de l'épargne collective : **DRH, Directeurs rémunérations & avantages sociaux, Comp&Ben et professionnels de la gestion et des produits d'épargne en entreprise.**

Me réjouissant de vous compter parmi nous lors de cette session digitale, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes cordiales salutations.

Alexandre Garabedian
Directeur des rédactions
L'AGEFI



16H30 – 16H40

KEYNOTE SPEAKER État des lieux post-loi Pacte fin 2020 sur le marché de l'épargne salariale & retraite en France **Pierre Chabrol**, Chef du bureau épargne et marché financier, **DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR**

16H40 – 17H20

Assureurs, bancassureurs, sociétés de gestion, agrégateurs... qui tire son épingle du jeu dans le nouveau marché de l'épargne retraite et salariale post-Loi Pacte ?

- Lancement du PER : où en est l'offre et comment le marché a-t-il réagi ? Quel accueil de la part des épargnants et des entreprises ?
- De la conception des produits à la distribution en passant par la gestion administrative, comment se réorganise le rôle des acteurs sur les marchés de l'Épargne Salariale et Epargne Retraite ?
- PER Entreprise vs PER individuel (PERin) : comparaison fiscale et intérêts des deux produits
- Quid des anciens produits ? Ont-ils disparu ?
- Point sur les frais de gestion : dans quelle mesure les frais des FCPE sont-ils inférieurs à ceux des fonds retail ?
- Quelles sont les mesures qui permettraient de favoriser l'épargne longue ? Quels sont les freins encore présents ?

Animé par : Jérémie Gatignol, Chef de service, L'AGEFI ACTIFS **Henri Chabadel**, Directeur des investissements France, Belgique, Luxembourg, **BLACKROCK** **Frédéric Barroyer**, Directeur épargne dans l'entreprise, **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ASSURANCES** **Arnaud Jacoulet**, Directeur épargne salariale & épargne retraite, **AFG – ASSOCIATION DE GESTION FINANCIERE** **Thibault Lanxade**, Président Directeur Général, **JOUVE**

17H20 – 17H25

PAUSE

17H25 – 18H00

Suite à l'adoption de la Loi Pacte, comment se déroule la mise en place des nouveaux dispositifs d'épargne salariale dans les entreprises ?**Quel bilan malgré le contexte de crise sanitaire Covid-19 ?**

- Où en sont les PME, ETI et grands groupes dans la mise en place de dispositifs d'épargne salariale et retraite ?
- Comment palier le retard pris suite à la crise sanitaire due au Covid-19 ? Quid de la réforme des retraites ?
- Baisse de l'abondement et modifications des accords d'intéressement : avec la crise économique, quels impacts anticiper pour la campagne de versement 2021 ?
- Comment employeur, teneur de compte et gérant d'actifs se répartissent-ils la responsabilité d'information et de pédagogie auprès des salariés ?
- Comment les entreprises sont-elles accompagnées aujourd'hui sur les enjeux clés de protection de l'épargnant, éducation financière et devoir de conseil ? Ont-elles les outils nécessaires pour bien promouvoir les dispositifs ?

Animé par : Jean-François Tardiveau, Rédacteur en chef, L'AGEFI ACTIFS **Patrick Behanzin**, Directeur retraites et assurances collectives, **NATIXIS INTERÉPARGNE** **Teddy Cachan**, Directeur Rémunération & Avantages Sociaux, **CARREFOUR** **François Perret**, Directeur général, **Pacte PME** - Ambassadeur à l'intéressement et la participation - Coprésident de l'Institut Anaxagore **Antoine Lajoanie**, Head of benefits for Europe and France, **SANOFI**

Bulletin d'inscription

RENCONTRE D'ACTUALITE ÉPARGNE SALARIALE & RETRAITE ENTREPRISE

GES2011

Mercredi 25 novembre 2020 - De 16h30 à 18h00

INFORMATIONS SUR LE PARTICIPANT

MADAME MONSIEUR

NOM : PRÉNOM :

FONCTION :

TEL : FAX :

E-MAIL :

INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ

SOCIÉTÉ :

N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE (IMPÉRATIF) :

ADRESSE :

CP : VILLE :

PAYS : TEL : FAX :

ADRESSE DE FACTURATION SI DIFFÉRENTE :

En m'inscrivant à cet événement, je reconnais avoir pris connaissance de la Politique de confidentialité et de traitement des données (accessible sur la page <https://www.dii.eu/rgpd>) et déclare en accepter les termes. En particulier, je reconnais et accepte que mes données personnelles puissent être utilisées par la société DII ou transmises aux sociétés du groupe auquel elle appartient et/ou à ses partenaires, dans le cadre de l'organisation et de la promotion de l'événement ou aux fins de prospection commerciale relative à tout autre événement organisé par la société DII, les sociétés du groupe auquel elle appartient ou ses partenaires.

En cochant cette case, je reconnais avoir pris connaissance des CGV ci-dessous, accepte lesdites CGV et politique de confidentialité et de traitement des données, et m'inscris à la conférence « ÉPARGNE SALARIALE & RETRAITE ENTREPRISE » du 25 novembre 2020.

SIGNATURE & CACHET DE L'ENTREPRISE :

Pour participer aux débats, merci de renvoyer ce coupon accompagné de votre règlement à l'ordre de DII

→ Par courrier à l'attention de **L'AGEFI EVENTS - DII** - 164 boulevard Haussmann - 75008 Paris

→ Par email : info-seminaire@agefi.fr → Par fax au **01 40 06 95 26**

→ Via le site www.agefi.fr/evenements

TARIFS :

290 € HT (348 € TTC)

RÉGLEMENT :

Par chèque à l'ordre de DII en portant la mention GES2011 au dos du chèque et le nom du participant

Par virement : BIC / SWIFT : BNP AFRPPXXX, IBAN : FR 76 3000 4007 6000 0100 0927 192 Libellé au nom de DII avec la mention GES2011 et le nom du participant

Conditions Générales de Vente

Dès réception de votre inscription, une facture tenant lieu de convention de formation simplifiée, vous sera adressée. Les frais d'inscription comprennent l'accès au séminaire et au cocktail ainsi que la documentation. Les organisateurs se réservent le droit de modifier le programme et de changer le lieu du séminaire si les circonstances les y obligent.

Conditions d'annulation et de remplacement

Toute annulation doit nous être communiquée par écrit. Pour toute annulation plus de 30 jours avant la formation, vous pouvez bénéficier d'un report sans frais sur une session de votre choix sur l'année. Pour toute annulation 30 à 15 jours avant le séminaire les frais seront de 100€ HT. Pour toute annulation à moins de 15 jours, les frais de participation seront dus en totalité. Dans ce cas le participant peut se faire remplacer par une autre personne appartenant à l'entreprise. Merci de nous notifier le nom du remplaçant par écrit.

Protection des données

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à valider votre participation et votre inscription à notre événement. Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 et à la nouvelle réglementation européenne, le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données n°2016/679 du 27 avril 2016), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des données personnelles vous concernant, d'un droit à la limitation du traitement et à la portabilité de vos données, du droit d'opposition pour motif légitime au traitement de vos données personnelles, du droit d'opposition au traitement de vos données à des fins de prospection ainsi que du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. Vous pouvez exercer ces droits à tout moment en vous adressant à notre service client : privacy@dii.eu

Pour tout renseignement, veuillez contacter :

Service Clients, DII

Tél : +33 (0)1 43 12 85 55 – e-mail : info-seminaire@agefi.fr – [@AgefiEvents](https://twitter.com/AgefiEvents)